



Sur la base d'un programme consolidé, l'Etablissement avance maintenant avec les services de l'Etat et les collectivités concernées, en particulier les 7 EPCI du périmètre, dans la validation de la maîtrise d'ouvrage et du financement des actions du futur PAPI. Il est prévu que le comité de pilotage du projet se réunisse d'ici la fin de l'année afin de valider le programme d'actions, dans l'optique d'un dépôt du dossier auprès du service instructeur début 2019.

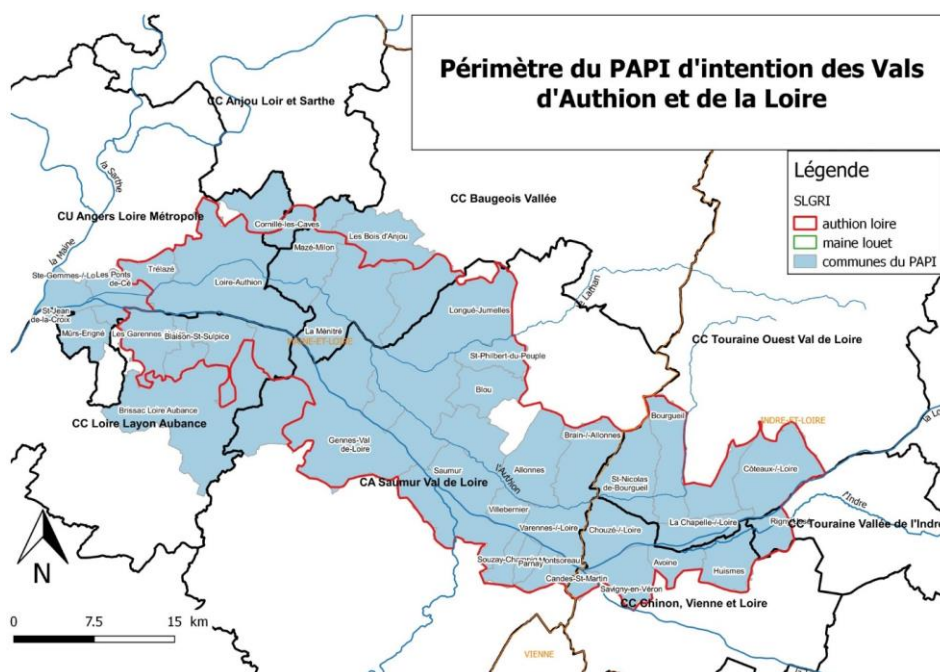
### Portage par l'Etablissement du PAPI des vals d'Authion et de la Loire

Le projet de PAPI porté par l'Etablissement a été examiné et présenté lors de la Commission Inondation-plan Loire du 21 juin dernier, suite au dépôt en mars du dossier de candidature.

Il a reçu un avis favorable du Comité de Bassin réuni le 5 juillet. Les quelques réserves qui avaient pu être formulées ont été levées par le Préfet de Maine-et-Loire (Préfet pilote) par courrier du 27 août, suite aux éléments complémentaires apportés par l'Etablissement. Une fois obtenue la validation financière du projet qui a également été soumis à la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la transition écologique et solidaire, les services de l'Etat devraient procéder à la mise en place du circuit de signature de la convention cadre du PAPI avec les collectivités concernées et l'Etablissement.

Pour mémoire, le PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire comporte 65 actions portées par 18 maîtres d'ouvrage pour un montant global de 1,6 M € HT, dont 42 % pour l'axe 7 concernant les ouvrages de protection contre les crues. Il se déploie sur le territoire de 8 EPCI, 2 départements (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) et 2 régions (Pays de la Loire et Centre-Val de Loire). Il comprend une première série d'actions opérationnelles sur le territoire ainsi que des études préalables à la réalisation de travaux concernant la gestion des écoulements et des ouvrages de protection. Ces dernières permettront de préparer le dossier d'un PAPI « complet » prévu pour 2021.

Afin que les porteurs des actions du programme puissent débiter leurs opérations au plus vite, l'Etablissement organise le 8 novembre prochain un 1<sup>er</sup> comité technique portant sur les modalités de demande de subvention des porteurs de projets. La réunion d'un comité de pilotage du PAPI est également prévue d'ici la fin de l'année.



Afin d'assurer le portage, l'animation et la mise en œuvre du PAPI d'intention des vals d'Authion et de la Loire dès sa contractualisation, il est prévu le recrutement d'un chargé de mission en contrat à durée déterminée (catégorie A) jusqu'à fin 2020.

Pour le financement de cette animation, des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat seront sollicitées. Par ailleurs, les EPCI concernés ont été sollicités pour assurer le financement du reste à charge, correspondant à moins de 20% du coût global d'animation.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**